

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-002-18746/25/BM**

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône relative au 2ème salon de l'agriculture et des traditions - Préférence Provence 2026**

**145194**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durable. Elle porte depuis 2018 en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles un Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, dont le renouvellement du plan d'action a été voté le 30 juin 2025 pour une période de 4 ans 2025-2028.

Ce PAT « Cultivons le bien manger en Provence » a pour vocation de développer une alimentation locale, durable et accessible à tous. En 2021 la Métropole s'est également associée avec le Département des Bouches-du-Rhône dans un plan de souveraineté alimentaire afin de renforcer un panel d'actions communes sur l'amont et l'aval agricole. Ces politiques publiques qui agissent en complémentarité doivent également permettre une sensibilisation forte auprès du grand public et de tous les habitants du territoire qui sont de plus en plus éloignés des préoccupations agricoles et qui par contre souhaitent consommer mieux.

C'est pourquoi la Métropole est engagée dans des évènements de valorisation et de sensibilisation de cette profession agricole et de ses produits locaux d'une richesse et d'une variété exemplaire. Cela passe par l'engagement depuis 2016 dans le Salon des Agricultures de Provence qui se déroule chaque année en juin au Domaine du Merle à Salon de Provence. Et depuis l'an dernier dans l'organisation du Salon de l'agriculture et des traditions Préférence Provence à Marseille.

C'est pour toucher le plus grand bassin de population du territoire que la Métropole s'est engagée aux côtés du département dans cette organisation qui a rassemblé 40 000 visiteurs du 20 au 22 juin 2025 à l'Hôtel du département. Les objectifs de ce salon sont de valoriser les filières agricoles à travers un grand marché de produits agricoles et artisanaux, une ferme géante d'animaux, un espace machinisme et matériels agricoles, des animations grand public portées par les institutions et les organisations professionnelles agricoles et des espaces de restauration.

Lors de ce salon, la Métropole a organisé les 1ères assises de l'agriculture et de l'alimentation en Provence, permettant à tous les acteurs du secteur de débattre sur les nouveaux défis à relever comme la transmission des exploitations dans un contexte de tension foncière et économique.

La Métropole et le Département souhaitent organiser une 2<sup>ème</sup> édition de ce salon en 2026 dans la continuité. Il est donc proposé de se prononcer sur le principe de cette participation afin de renforcer l'engagement en faveur des agriculteurs et de la souveraineté alimentaire du territoire.

Par conséquent, il convient d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole et le Département relative au 2<sup>e</sup> salon de l'agriculture et des traditions – Préférence Provence 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant le principe de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° ENV 001-1132/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant les modalités et principes de l'élaboration de Plan Climat Air Energie métropolitain ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération n° FAG 057-4109/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant le document « Ambition 2040 : 12 engagements pour une métropole à vivre » ;
- La délibération n° ENV 001-5209/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 prenant acte de la présentation du rapport relatif à l'Agenda Environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° AGRI-003-18296/25/CM du 30 juin 2025 approuvant la feuille de route 2025-2028 du Projet Alimentaire Territorial "Cultivons le bien manger en Provence".

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole est engagée dans une politique agricole et alimentaire durable ;
- Que l'organisation d'évènements auprès du grand public s'inscrit dans cette politique ;
- Qu'il convient d'acter le principe de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du salon de l'agriculture Préférence Provence en signant la convention cadre jointe en annexe.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole et le Département relative au 2<sup>e</sup> salon de l'agriculture et des traditions – Préférence Provence 2026, ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE